

Petite enfance : défendre crèche et école maternelle...

mercredi 7 octobre 2009, par [Correspondant\(es\)](#) (Date de rédaction antérieure : 24 septembre 2009).

La politique du gouvernement concernant l'accueil de la petite enfance dégrade les conditions d'accueil et privilégie les gardes à domicile.

Pendant la campagne présidentielle, Nicolas Sarkozy, évoquant les difficultés des parents à trouver une solution d'accueil pour leurs enfants, lançait l'idée d'un droit opposable à la garde d'enfant. Des discours remplacés aujourd'hui par une politique de restrictions.

En France, il manque entre 300000 à 800000 places d'accueil pour les jeunes enfants. Cette pénurie a des conséquences sur le travail des femmes.

75% d'entre elles, vivant en couple avec un enfant de moins de six ans, travaillent. Mais, avec trois enfants ou plus dont un de moins de six ans, elles ne sont plus que 40% à travailler. 27% des mères ayant un enfant de moins de six ans sont à temps partiel, 53% quand il y a trois enfants ou plus.

Lorsqu'ils ne favorisent pas le retour des femmes au foyer les choix politiques promeuvent de modes d'accueil individuels. Depuis 1994, avec l'allocation parentale d'éducation (APE) versée dès le deuxième enfant puis avec la prestation accueil jeune enfant (Paje), le taux d'activité des mères a chuté. Rareté et cherté des modes d'accueil ont souvent raison des calculs budgétaires des parents aux salaires modestes. La branche famille de la sécurité sociale a consacré, en 2007, cinq fois plus d'argent à l'accueil individuel qu'à l'accueil collectif (assistantes maternelles : 5,5 milliards, congé parental : 3,3 milliards, accueil collectif 1,8 milliards).

En juillet 2008, la députée UMP, Michèle Tabarot, a déposé un rapport contenant une série de propositions. En décembre 2008, dans le cadre de la loi de financement sur la Sécurité sociale, le gouvernement a fait passer de trois à quatre le nombre maximum d'enfants que peut garder une assistante maternelle à domicile. Voilà comment on « augmente l'offre d'accueil » en dégradant sa qualité. Cela révèle aussi la priorité accordée au mode de garde individuel où les femmes sont les moins qualifiées (60 heures de formation), isolées à domicile, sans relations sociales professionnelles et dans une relation de gré à gré avec le parent employeur.

Jardins parkings

Pour l'accueil collectif, le maître mot du rapport Tabarot est la baisse des coûts par la déqualification des professionnelles – pour l'essentiel des femmes – et la déréglementation des normes d'encadrement. Une des premières mises en œuvre du rapport a été le lancement, en mai, de « jardins d'éveil » pour les 2 à 3 ans, financés par les collectivités locales ou les entreprises gestionnaires, la CAF et les familles. Dans ces structures, payantes pour les parents, la part des professionnelles moins qualifiées augmente (CAP petite enfance) et les normes se détériorent (douze enfants pour une salariée au lieu de huit aujourd'hui dans les crèches).

En 2000, plus de 35% des enfants de 2 à 3 ans étaient accueillis à l'école maternelle. Aujourd'hui, suite aux suppressions massives de postes d'enseignants, ils ne sont plus que 21% à bénéficier de cette école gratuite. L'Etat veut mettre fin à la scolarisation des 2 à 3 ans, transférer le coût de cet accueil vers les communes et les familles et déqualifier les professionnelles.

Mais, à terme, la volonté de la droite pourrait être de supprimer l'école maternelle, en transférant les enseignants en primaire et en les remplaçant par des non-enseignants. Les petite et moyenne sections de maternelle disparaîtraient et seule la grande section (à partir de cinq ans) subsisterait comme première année de primaire

La droite veut faire passer les normes d'encadrement dans les crèches d'une professionnelle pour cinq enfants à une pour six (de une pour huit enfants à une pour neuf pour les enfants qui marchent). Elle veut aussi faire passer l'inscription des enfants en surcapacité en crèche à 20% (10% actuellement).

Toutes ces mesures s'attaquent aux conditions de travail des professionnelles de la petite enfance et à la qualité de la prise en charge des jeunes enfants. L'accueil des jeunes enfants est un enjeu majeur de l'égalité entre femmes et hommes. Défendons le droit au travail des femmes, à un travail qualifié et bien rémunéré.

Défendons la création d'un service public national gratuit d'accueil des jeunes enfants avec des professionnelles qualifiées et reconnues, répondant à la demande des parents, sous des modes de garde diversifiés.

Défendons le droit garanti pour les parents demandeurs, d'une scolarisation de leurs enfants dès deux ans dans des conditions adaptées au sein de l'école maternelle (effectifs réduits, formation spécifique des enseignants).

Des mobilisations unitaires de salariés de la petite enfance, de parents et d'enseignants ont eu lieu ces derniers mois (pétition « pas de bébés à la consigne »). La manifestation pour les droits des femmes du 17 octobre doit être une nouvelle occasion de mobilisation.

Guillaume

P.-S.

* Paru dans « TEAN » n° du 24/09/09.